

**L'ACTU
 DÉCHETS
 N° 2**

Pourquoi ?

Les taxes et obligations augmentent

*Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

2020 : 18€/tonne	2023 : 51€/tonne
2021 : 30€/tonne	2024 : 58€/tonne
2022 : 40€/tonne	2025 : 65€/tonne

Ordures ménagères SYVALORM :
 ¾ enfouissement et ¼ incinération

Une collectivité ne fait PAS de bénéfice, elle redistribue les coûts.

Bien trier (recettes) et réduire la partie à enfouir (taxations*) permet de contenir la facture globale tout en préservant l'environnement !

Le 1^{er} janvier 2024 :
Obligation réglementaire sur le tri à la source des biodéchets* pour tous en Europe

Le SYVALORM se prépare à développer le compostage partagé dans les bourgs, les quartiers et bas d'immeubles...



25,9%
 des ordures ménagères SYVALORM collectées sont des biodéchets
 (Étude INDDIGO 09/2021)

RÉDUIRE SES DÉCHETS

Adopter de nouvelles habitudes permet d'y parvenir !

Où ?



Quoi ?

*Les biodéchets :
 ce sont les déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Composteurs en vente auprès du SYVALORM :

Rendez-vous sur le site syvalorm.fr onglet : « j'évite les déchets ».



650 L :
 30 €



300 L :
 25 €

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Comment ?

Réutiliser ses déchets putrescibles :

- Le compostage ! Individuel ou collectif pour les déchets de la cuisine et du jardin
- Les animaux domestiques, volailles...



Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel

Les déchets non putrescibles :

- Traquer le suremballage
- Trier méthodiquement
- Donner, vendre, réparer, réutiliser et recycler

Rappel : il est strictement interdit de brûler ou d'abandonner ses déchets

... leurs devenir ?

Quelques chiffres

En 2021, chaque habitant a produit 551 kg de déchets* :

*moyenne par habitant sur le territoire du Syvalorm

- Ordures ménagères : 134 kg
- Déchèteries : 310 kg
 - 64 kg de non-valorisables
 - 246 kg valorisables
- Tri des emballages : 37 kg
- Bornes papiers : 19 kg
- Bornes verre : 47 kg
- Bornes textiles : 4 kg

Enfouissement (soumis à la TGAP*) ou valorisation énergétique

VALORISATION & RECYCLAGE



Éviter les déchets ?

Avant l'achat

- ✓ Emprunter ou louer
- ✓ S'interroger sur ses besoins réels
- ✓ Faire une liste
- ✓ Eviter les achats compulsifs
- ✓ Se détacher des publicités
- ✓ Refuser les gadgets promotionnels

L'achat réfléchi !

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas : économies de matières premières épuisables et précieuses, limitation de notre impact sur l'environnement, économies financières...

- ✓ Privilégier les achats de 2nde main : friperies, bric-à-brac, recycleries...

La SYVALORM est partenaire de la recyclerie « Le grenier de l'Huisne » basée à La Ferté-Bernard



Bannir les objets jetables

- ✓ Vaisselle, rasoir, lingettes...

Eviter le gaspillage alimentaire

- ✓ Faire l'inventaire des placards et frigo avant achat
- ✓ Respecter les règles de conservation des aliments

Dématérialisation

- ✓ Les cadeaux
- ✓ Les archives, démarches administratives, courriers...
- ✓ Les souvenirs

Que deviennent nos déchets ?

La 2^{ème} vie de nos poubelles



Bien orientés :

- ➔ Nos papiers sont recyclés
- ➔ Nos emballages en verre se recyclent à l'infini
- ➔ Nos déchets putrescibles se transforment en compost
- ➔ Nos textiles et chaussures sont reportés ou valorisés
- ➔ Nos emballages plastiques, métalliques et cartonnettes sont valorisés ou recyclés
- ➔ Nos apports en déchèteries sont traités par des filières spécifiques

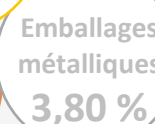
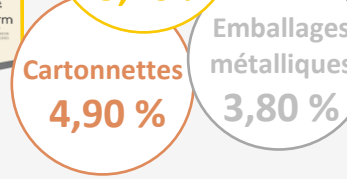
39,6%
des déchets
sont des
erreurs de tri

Septembre 2021 : Campagne de caractérisation*
des bacs ordures ménagères du SYVALORM

*12 échantillons d'ordures ménagères analysés

Étude réalisée par INDIGGO

Un constat : il faut renforcer le geste de tri.
Trop de déchets valorisables échappent au recyclage et
génèrent des surcoûts de collecte et d'enfouissement.



Trier et composter ses déchets pour les valoriser c'est :

- Protéger l'environnement en réduisant les tonnages enfouis et les kilomètres à parcourir pour leur collecte et traitement
- Réduire les tonnages collectés et enfouis soumis aux taxes qui impactent nos factures
- Favoriser la valorisation des matériaux et contribuer aux recettes qui équilibrent les coûts de traitement.
- Permettre la production de nouvelles matières premières sans puiser dans les ressources naturelles
- Donner une nouvelle vie à ses déchets !